79e ANNEE, No 56 Publié sous le contrôle de l'autorité militaire allemande LE NUMERO : 5 CENTIMES Mercredi et jeudi, 7 et 8 mars 1917

Tarif des annonces
Ann. 2e page, la lig. 0.90
— notaires, avoues, huissiers, directeur de vente, la lig. 0.30
Annonces financ. » 0.40
Nécrologie » 1.00
Faits divers fin » 1.25
Faits divers corps » 1.50
Chronique locale » 2.00
Réparations judic. » 2.00
Des remises sont accordées proportionnellement au nombre des insertions demandées.
On traite à forfait pour les annonces périodiques s'adresser au bureau du journal

L'AMI DE L'ORDRE

JOURNAL QUOTIDIEN

Abonnements postaux
3 mois . . . 3.75
Les abonnements se prennent EXCLUSIVEMENT aux bureaux de postes ou aux facteurs.

BUREAUX
Rue de la Croix, 29, Namur

LA GUERRE

COMMUNIQUES ALLEMANDS

Berlin, 5. — Soir. — A l'Ouest, par un temps de neige, à l'Est, par un froid rigoureux, point d'événements spéciaux.

Berlin, 6. — A l'Ouest. — Sur la rive droite de la Somme, la lutte d'artillerie a pris, vers le soir, une grande violence. Après un feu roulant, les Anglais ont à nouveau attaqué à l'Est de Bouchavesnes. Leur attaque a été repoussée, une autre a été déjouée par notre feu de destruction. Dans les autres secteurs du front, l'action, par suite des rafales de neige, n'a été que minime. Des éclaireurs, qui constataient l'état de la position française au bois des Caurières, vis-à-vis des lignes que nous avons conquises en cet endroit, ont encore ramené 15 prisonniers.

A l'Est. — Front du général-feldmaréchal prince Léopold de Bavière : Une attaque russe entreprise la nuit contre nos positions au Sud de Brzezany a échoué.

Front du colonel général archiduc Joseph : Sur les pentes Est des montagnes de Kelemen, dans la partie méridionale des Carpathes boisées, plusieurs compagnies russes, qui, après un feu animé, ont attaqué nos positions, ont été repoussées.

Groupe d'armée du général feldmaréchal von Mackensen : La situation ne s'est pas modifiée.

Frontmacédonien. — Entre le lac d'Ochrida et celui de Prespa, un poste de campagne français a été surpris et fait prisonnier.

Berlin, 4 (Officiel). — A l'Ouest, le caractère de l'action ne s'est pas modifié non plus pendant la semaine écoulée. Toujours les Anglais continuent à tenter d'inquiéter nos positions par des poussées isolées de patrouilles et à cacher leurs propres mesures. Il faut relever ce fait que les Anglais ont encore allongé leur front au-delà de la Somme encore plus vers le Sud; puisque le communiqué du 26 février dit qu'entre Armentières et l'Avre, des poussées anglaises ont échoué. L'Avre est une petite rivière qui se jette dans la Somme en amont d'Amiens et coupe la ligne de combat à l'Ouest de Roye. Nous avons cédé dans la région de l'Ancre quelques positions et des jours se sont écoulés sans que les Anglais en eussent observé quoi que ce soit. Nos arrière-gardes ont su tromper l'ennemi d'une manière très habile et à cette occasion ont même su lui faire près de 200 prisonniers. D'après les nouvelles de source anglaise de notre part, ni canons, ni prisonniers, ni d'autre matériel de guerre ne sont tombés aux mains des Anglais. Des journaux français même, tels que le « Temps » considèrent la retraite de notre front comme volontaire. Le « Journal » qualifie la tactique allemande comme « décevante » et les critiques militaires ennemis se martèlent le front pour découvrir les intentions qui s'attachent à cette retraite volontaire. La presse de l'Entente attire également l'attention sur les difficultés qui ont surgi pour les Anglais en cet endroit. L'artillerie doit être avancée davantage, de nouvelles positions doivent être reconnues et installées, de nouveaux postes d'observation avec leurs communications téléphoniques doivent être organisés de nouveaux chemins doivent être créés dans le terrain bouleversé par les obus et sillonné de tranchées. L'infanterie doit se construire de nouvelles tranchées d'approche et de nouvelles positions. Tout cela doit être effectué sous le feu de notre artillerie et de notre infanterie, sur les nouvelles positions dont l'ennemi ignore la situation et les intentions.

Ajoutez-y les inconvénients qui résultent de l'occupation du front plus étendu par de nouvelles troupes, de l'arrivée desquelles sur le territoire français nous avions déjà connaissance depuis décembre. Elles ont été formées en Angleterre et ne doivent être accoutumées que peu à peu au grand branlebas qui, d'après les rumeurs, est projeté pour le printemps. Récemment, les Anglais ont à nouveau attaqué dans la région de Sailly, mais ces attaques sont demeurées, malgré un assaut multiple, sans résultat notable.

COMMUNIQUE FRANÇAIS

Paris, 5. 3 h. — Au cours de la nuit, nos reconnaissances ont réussi plusieurs coups de main, notamment au Nord-Ouest de Tarcy-le-Val et au bois d'Avocourt. Vers Troyon, dans la région de Reims et à la cote 304, nous avons arrêté des tentatives de coups de main ennemis. Nous avons fait une vingtaine de prisonniers au cours de ces actions. Sur la rive droite de la Meuse, le bombardement dirigé hier par l'ennemi sur la région du bois des Caurières a redoublé d'intensité et a été suivi vers 4 heures de l'après midi d'une violente attaque sur un front de trois kilomètres entre la Ferme des Chambrettes et Bezonvaux. Entre le bois des Caurières et Bezonvaux, les efforts répétés de l'ennemi ont échoué sous nos tirs de barrage et les feux de nos mitrailleuses. L'ennemi a pu prendre pied dans nos éléments avancés au Nord du bois des Caurières, mais toutes les tentatives faites pour pénétrer dans ce bois ont été brisées par nos feux et ont valu à l'ennemi des pertes élevées.

11 h. soir. — Sur la rive droite de la Meuse, au cours d'une vive contre-attaque, nous avons rejeté l'ennemi d'une partie des éléments qu'il avait occupés hier au Nord du bois des Caurières. A l'Ouest de Pont-à-Mousson, une tentative ennemie sur une de nos tranchées au Nord de Flirey a complètement échoué sous nos feux. Nos tirs de destruction ont bouleversé les travaux de l'ennemi dans le secteur de la forêt de Besange. Journée calme sur le reste du front.

COMMUNIQUE ANGLAIS

Londres, 4. — Le matin, nous avons attaqué le front ennemi et les tranchées d'appui à l'Est de Bouchavesnes, sur un front de 1.200 yards, et nous les avons prises. Nous avons amené 173 prisonniers et trois mitrailleuses. Les contre-attaques ennemies ont été repoussées avec de lourdes pertes. L'ennemi a perdu encore du terrain à l'Est de Gommecourt, où nous avons progressé sur un front de deux milles et une profondeur de 1,200 yards en moyenne. Au cours de ces vingt-quatre heures, nous avons fait 190 prisonniers et capturé cinq mitrailleuses, ainsi que deux mortiers de tranchées.

COMMUNIQUE RUSSE

Pétrograd, 4. — Dans le secteur au Sud de Burykrewo, au front à l'Ouest, nous avons exécuté une attaque de gaz, qui a causé des troubles dans les tranchées ennemies.

En Roumanie, feu réciproque.

COMMUNIQUE AUTRICHIEN

Vienne, 6. — Front de l'Est. — En Bukovine, des attaques russes ont échoué. Au Sud de Brzezany, une attaque de nuit par surprise des Russes a été repoussée.

Front italien. — De fortes averses ont généralement entravé l'activité combative et ont interrompu le combat au Nord de la passe de San Pellegrino. La nuit, l'ennemi a ouvert de nouveau un feu de mines contre notre position de Costabella. Des tentatives d'attaque des Italiens ont été arrêtées sous notre feu de barrage. Une attaque ennemie par surprise contre le col de Bricon a été rejetée à coups de grenades à main. Au matin, l'ennemi a provoqué une forte explosion devant le mont Sief. Nos positions sont cependant demeurées intactes.

Front du Sud-Est. — Rien à annoncer.

COMMUNIQUE ITALIEN

Rome, 4. — Au cours du 3 mars, petites rencontres sur les pentes Est du monte Spil (vallée de Brenta), dans les environs de Canove di Sotto (val d'Agsa), et de Villa Ruffa, dans le val du haut Maso (vallée de la Campelle Brenta), ainsi que sur les pentes Ouest du mont Maldatschen (torrent Pontebbana). Dans la région de la source de l'Avisio, l'action de notre artillerie contre les positions ennemies de Marmolata a continué avec de bons résultats visibles. Au front julien, l'artillerie ennemie a été très active contre nos positions à l'Est de Vertoiba.

L'après-midi de forts détachements, après un feu violent de l'artillerie de tous calibres et de mortiers, ont attaqué ces positions, ils ont été nettement repoussés avec de lourdes pertes. Des groupes de ce régiment d'infanterie ont prononcé une contre-attaque et ont fait 32 prisonniers, dont un officier.

Dans le secteur de Boscomalo (Carso), une de nos patrouilles a pénétré dans les lignes ennemies, a mis le feu à quelques cantonnements et fait quelques prisonniers.

COMMUNIQUE BULGARE

Sofia, 5. — Front macédonien. — Aux environs de Bitolia et dans la Moglena, par endroits feux d'artillerie et de lance-mines. Dans la vallée du Vardar, canonnade peu intense et grande activité des aviateurs. Sur le cours inférieur de la Strouma canonnades intermittentes et petites escarmouches entre patrouilles.

Front roumain. — A l'Est et à l'Ouest de Tulcea, échange de fusillades et de feux de mitrailleuses entre postes avancés. Près de Mahmudie, un détachement d'infanterie russe a tenté de s'approcher de nos postes en marchant sur la glace, mais notre feu l'a dispersé et chassé.

COMMUNIQUE TURC

Constantinople, 5. — A l'Est d'Hamadan, deux régiments de cavalerie ennemie ont tenté d'attaquer notre position. Ils ont été repoussés par notre feu d'artillerie. Sur les autres fronts, situation inchangée.

La réponse de l'Autriche
AUX ÉTATS-UNIS

Vienne, 5. — Le ministre des affaires étrangères a remis à l'ambassadeur des Etats-Unis à Vienne un Mémoire exposant d'abord les restrictions apportées progressivement par l'Angleterre au Droit des gens dans la guerre navale. Le Mémoire fait remarquer que le président Wilson lui-même a exposé, en des termes qui survivront dans l'histoire du droit international, que le barrage des côtes de la mer du Nord décrété sous le nom de blocus par l'Angleterre, était en contradiction flagrante avec les règles du blocus déterminée par les traités internationaux. L'Italie également a suivi l'exemple de l'Angleterre et a déclaré bloquées les côtes des pays en guerre avec elle. Ce n'est qu'après plus de deux ans que les puissances centrales se sont décidées à exercer des représailles, afin de remplir vis-à-vis de leurs peuples un devoir impérieux et d'aider enfin victorieusement à l'affranchissement des mers. Les déclarations faites par les puissances centrales le 30 janvier 1917 ne sont qu'en apparence contraires au droit des neutres. En réalité, elles ne visent qu'au rétablissement de ces droits. Les sous-marins qui encerclent les côtes de l'Angleterre prédisent que le jour n'est plus très éloigné où les pavillons de tous les Etats flotteront librement sur les mers, dans l'éclat de la liberté nouvelle.

Le gouvernement austro-hongrois fait en outre remarquer qu'il s'était réservé, dans l'échange de notes au sujet du torpillage de l'*Ancona* et du *Persia*, de remettre à une date ultérieure la discussion des questions épineuses de droit international en rapport avec la guerre sous-marine. En examinant actuellement ces questions, le gouvernement austro-hongrois est animé du désir de prouver au gouvernement des Etats-Unis qu'il s'en tient aux assurances données antérieurement, afin d'éviter entre la monarchie et le gouvernement de l'Union tout malentendu, en éclaircissant toutes les questions importantes en rapport avec la guerre sous-marine. Le point essentiel de toute l'affaire est la question de la mise en sécurité des personnes se trouvant à bord des navires ennemis avant que ceux-ci soient détruits. Le belligérant ne peut se conformer au principe d'après lequel, dans l'exercice de son droit de destruction de navires marchands ennemis, la perte de vies humaines doit être évitée autant que possible, qu'en avertissant le navire lui-même avant de le couler ou bien en donnant cet avertissement avant le départ du navire, ou encore en publiant un avertissement général valable pour tous les navires ennemis en cause. La destruction sans avertissement est toutefois permise lorsque le navire fuit ou oppose de la résistance, ou bien lorsqu'il se trouve au service de la direction de la guerre ou qu'il porte des armes dans un but d'hostilité quelconque. Depuis le début de la guerre, les navires de guerre austro-hongrois n'ont pas détruit un seul navire marchand ennemi sans avertissement préalable, même général. Il est donc beaucoup plus conforme aux principes de l'humanité, de prévenir à temps les personnes contre le danger de s'embarquer à bord de navires menacés de destruction, que d'exposer ces personnes, en les sauvant en mer, au hasard aveugle. Le gouvernement I. et R. n'a pu se convaincre du fait que des ressortissants de pays neutres aient le droit de voyager impunément à bord de navires ennemis. Le principe garantissant aux neutres les avantages de la liberté des mers même pendant la guerre, ne s'applique qu'aux navires neutres et non pas aux ressortissants de pays neutres à bord de navires ennemis, car les belligérants ont le droit de couper le trafic maritime ennemi et peuvent, s'ils en possèdent les moyens, interdire aux navires marchands ennemis de naviguer sous peine de s'exposer immédiatement à être détruits. Ce à quoi les neutres ont droit, c'est que les belligérants les avisent en temps voulu de la défense de naviguer faite à l'ennemi, afin d'éviter ainsi que les neutres confient leurs sujets et leurs biens à des transports ennemis. Toute contestation de la justesse de cette observation aboutirait à faire admettre que les neutres puissent se mêler aux opérations militaires des belligérants et viennent même s'ériger en juges des moyens de guerre à employer contre l'ennemi. Jamais non plus le moindre doute n'a existé quant au fait que les sujets neutres ont à supporter les dommages qu'ils subissent du fait qu'ils ont mis le pied sur un territoire où des opérations militaires sont en cours. Il n'y a aucune raison d'appliquer d'autres règles pour la guerre maritime, d'autant plus que la deuxième Conférence de la Paix a exprimé le vœu que les puissances, aussi longtemps que la guerre navale n'aura pas été réglée par des conventions, puissent appliquer à celle-ci, autant que possible, les règles de droit valables pour la guerre sur terre.

Le gouvernement I. et R. peut constater qu'il est d'accord en principe avec le gouvernement fédéral. Il serait heureux de voir le Cabinet de Washington disposé à l'appuyer dans ses efforts inspirés des plus hauts sentiments humanitaires, en avertissant les citoyens américains du danger auquel ils s'exposent en mer. De même, l'armement de navires marchands, même pour leur défense contre l'exercice du droit de capture, n'est pas reconnu par le droit international moderne. Tout navire de guerre est obligé, lorsqu'il rencontre un navire marchand ennemi, de l'aborder d'une manière paisible, de l'arrêter, d'entrer en rapport avec le capitaine et de rédiger un procès-verbal et, le cas échéant, un état d'inventaire. Cela suppose nécessairement que le navire de guerre possède la certitude complète de ce que le navire marchand se comportera pacifiquement de son côté. Aucun gouvernement ne peut subordonner les devoirs de l'humanité envers les défenseurs de la patrie, aux devoirs envers les ressortissants de pays étrangers. Sous ce rapport également, l'Autriche-Hongrie a tenu sa promesse. Les neutres ont été prévenus à temps de ne confier ni leurs sujets ni leurs biens à des navires marchands armés. Les mesures annoncées n'ont pas été appliquées immédiatement, mais un délai a été accordé. Enfin, les navires de guerre austro-hongrois ont reçu l'ordre de veiller à l'avertissement et au sauvetage des passagers, même lorsqu'il s'ont affaire à des navires marchands armés. L'information d'après laquelle les navires armés anglais *Secondo* et *Welsh Prince* auraient été coulés par des sous-marins austro-hongrois sans avertissement, repose sur une erreur. Aucun navire de guerre austro-hongrois n'est en cause dans ce cas. On peut d'ailleurs remarquer que les sous-marins austro-hongrois n'opèrent que dans la mer Adriatique et la Méditerranée et qu'une atteinte aux intérêts américains par les navires de guerre austro-hongrois est à peine à redouter. Le barrage de la zone maritime annoncé dans la note doit prédisposer l'ennemi à une paix qui porte en elle une garantie de durée. Le but visé par l'encerclement des puissances occidentales serait atteint le plus vite et le plus sûrement si, dans aucune partie de la mer aucune vie humaine n'était perdue ni mise en péril. L'assurance donnée antérieurement par le gouvernement austro-hongrois tient surtout à témoigner, par la parole et par l'action, de ce qu'il est guidé par les principes de l'humanité de même que par la loi de la considération des peuples neutres.

La guerre sous-marine

La Haye, 5. — D'après une statistique du « Maasbode », 237 vapeurs et voiliers ont été coulés par des sous-marins ou par des mines, dans le courant du mois de février 1917. On ignore le tonnage de sept de ces navires. Les 230 autres jaugeaient ensemble 519,845 tonnes brut. Parmi eux figuraient les grands vapeurs suivants : « Laconia » (18,000 tonnes), « Athos » (12,600 tonnes), l' « Afric » (12,000 tonnes), le « Bersmer » 11,000 tonnes), le « California » (8,670 tonnes), le « Mantola » (8,250 tonnes), le « Port Adélaïde » 8,100 tonnes), l' « Explorer », (7,600 tonnes), le « Worcestershire » (7,175 tonnes), le « Noorderdyk » (7,100 tonnes). Ces 237 vaisseaux se répartissent entre les pays suivants : Angleterre 96. Norwège 41, France 35, Italie 20, Hollande 12, Suède 8, Russie 7. Grèce 6, Espagne 5, Danemark 2, Amérique 2, Belgique 1 et Portugal 1.

Du 1er mars 1916 au 1er mars 1917, il y a eu en tout 1,446 navires de perdus, représentant un tonnage brut de 3,966,326 tonnes. La direction de la marine allemande a publié en tout cas un nombre plus élevé, mais certains navires se maintenaient encore flottants.

Le journal hollandais est d'avis que si l'on continue à couler des navires de la même façon que depuis le 1er octobre, on peut compter sur une perte annuelle minimum de 4 millions de tonnes. Celles-ci ne pourraient être remplacées par de nouvelles constructions navales. D'après une statistique du « Glasgow Herald », 1 383 navires, jaugeant 1,918,096 tonnes, ont été construits en 1916, contre 1,472 navires, jaugeant 1.638,373 tonnes en 1915. Parmi les navires perdus en février, les vaisseaux hollandais entrent en ligne pour un tonnage global de 38,375 tonnes.

Cette statistique ne peut comprendre encore les pertes maritimes totales du mois de février, attendu que plusieurs sous-marins sont encore en route et n'ont pas encore donné de leurs nouvelles. C'est pourquoi elle ne peut représenter qu'un chiffre provisoire du résultat à attendre. C'est pourquoi aussi on doit attendre la constatation officielle allemande, qui ne pourra donner de chiffres authentiques avant la seconde quinzaine de mars.

Christiania, 5. — Le vice-consulat de Norwège à Lerwick annonce que la barque « Norma », de Lillesand, a été coulée à coups de canon, le 1er mars, par un sous-marin allemand. Un homme a péri dans les flots, un autre est légèrement blessé. — Le vice-consulat à Queenstown mande par voie télégraphique que la barque « Stereness », de Christiania, a été coulée le 1er mars au large de Kinsale, par un sous-marin allemand. L'équipage a été débarqué à Kinsale.

Rotterdam, 5. — Le « Nieuwe Rotterdamsche Courant » apprend de Batavia que, d'après des nouvelles reçues de Medan, le vapeur anglais « Perseus » (6,728 tonnes), allant à Deli, a sombré dans les parages de Colombo.

LA GUERRE AERIENNE

Berlin, 5. — Le temps clair de dimanche dernier a provoqué, sur tout le front de l'Ouest, une vive activité aérienne. Les aviateurs anglais ont surtout fait preuve d'activité en Flandre et dans l'Artois. Quant à nos aviateurs, ils déployèrent leur activité, couronnée de succès d'ailleurs, devant Arras et par-delà de la Somme, où ils n'abattirent pas moins de 12 avions ennemis, après d'âpres combats aériens.

L'adversaire perdit six autres avions sur d'autres fronts, dont l'un par le feu de notre tir de défense. Au Nord de Verdun, le vice-feld webel Manschott a abattu son huitième adversaire, un biplan Coudran, et, l'après-midi du même jour, un ballon captif qui s'abattit en flammes au Sud de la crête de Belleville.

A l'Est, nous avons jeté 500 kilog. de bombes sur la gare de Molodeczana et nous avons observé des résultats indiscutables.

Au front de Macédoine, une escadrille allemande a attaqué le dépôt de munitions ennemi au Nord de Salonique; nous avons constaté plusieurs incendies et une explosion. Une de nos stations d'aviation a été attaquée sans succès par 12 avions ennemis.

Un avion sur Strasbourg. — **Strasbourg, 5.** — Hier, un peu après 10 heures du soir, un aviateur allié, venant de la direction de l'Est, a survolé Strasbourg et a jeté quatre bombes dans le quartier du port rhénan. La pression de l'air occasionna le bris de quelques vitres dans les environs, mais ne causa aucun dégât.

Un avion français atterrit en Hollande. — On mande de Rotterdam qu'un avion français a atterri lundi à Bergen-op-Zoom. L'aviateur a été interné. Cela porte à trois le nombre des aéroplanes de l'Entente qui ont atterri en Hollande dans ces derniers jours.

Mort d'un aviateur français. — Le « Nouvelliste » de Lyon dit que l'aviateur militaire Troadec, fils du député de ce nom, s'est tué en faisant une chute avec son appareil.

La question mexicaine

Paris, 5. — Les journaux publient un radiotélégramme de Washington, d'après lequel le ministre mexicain des affaires étrangères dément que le gouvernement mexicain aurait reçu des propositions d'alliance de la part de l'Allemagne.

Bâle, 5. — Les *Basler Nachrichten* apprennent de New-York qu'à la suite de l'offre de l'Allemagne au Mexique, la conférence des Etats de l'Amérique du Nord et du Sud, qui devait se réunir pour discuter la paix, n'aura pas lieu.

Aux Etats-Unis

Washington, 5. — M. Wilson a communiqué dimanche soir au Sénat, par une déclaration publique, qu'il se pouvait que, faute d'autorisation du Congrès, il n'ait pas pleins pouvoirs pour armer les navires marchands ou prendre d'autres mesures propres à s'opposer au danger des sous-marins. Le Président a déclaré qu'une session extraordinaire du Congrès serait nécessaire pour lui donner cette autorisation. Toutefois, il serait superflu de convoquer une session extraordinaire aussi longtemps que le Sénat travaille dans les conditions actuelles, qui ont permis à une minorité de tenir en échec une majorité prépondérante. C'est pourquoi le Président propose de convoquer aujourd'hui une session extraordinaire du Sénat pour modifier ces conditions et préconiser des moyens propres à préserver le pays d'une catastrophe.

— On mande de Londres, le 5 mars. — L'inauguration solennelle de M. Wilson lui donnera occasion aujourd'hui de faire une déclaration sur son attitude.

— On câble de New-York au Bureau Télégraphique suisse que M. Wilson a déclaré aux chefs de groupes du Sénat que M. Lansing est hostile à l'idée de faire convoyer par des navires de guerre les navires marchands transportant de la contrebande, parce qu'il craint que cette mesure ne provoque une action ennemie.

On mande de Berne que les Etats-Unis se sont chargés de la défense des intérêts des sujets des puissances de l'Entente à Cuba, et ont débarqué pour cette raison une nouvelle division de marins américains.

En Allemagne

Berlin, 6. — **Plusieurs journaux hollandais répandent le bruit que l'Allemagne aurait sollicité de la Hollande la cession d'une bande de terre dans la province de Limbourg. Le Wolff Bureau est officiellement autorisé à déclarer que ces bruits sont dénués de tout fondement.**

En France

Paris, 5. — **Le sénateur Humbert renouvelle dans le « Journal » son appel; il demande cette fois des canons pour combattre les sous-marins. Pour lui, le meilleur moyen de lutter contre les sous-marins est l'armement des navires marchands. Chaque vapeur devrait posséder au moins deux canons, l'un à la proue, l'autre à la poupe. Les canons à tir rapide doivent être de calibre moyen. « Il nous faut donc, écrit le sénateur, mille canons mobiles pour faire face à de nouveaux besoins. Devrons-nous encore une fois nous contenter d'une solution incomplète? » Il termine en faisant remarquer que les difficultés s'augmentent encore du fait que ces canons doivent être desservis par des artilleurs exercés et que ce problème, aussi important que celui du matériel, n'est pas encore résolu.**

Berne, 5. — **Le « Temps » annonce : Le ministre des transports Herriot a chargé le député Guernier de représenter les intérêts français près du gouvernement anglais pour toutes les branches se rapportant à l'approvisionnement, au transport et à la question charbonière. En outre, Guernier sera assesseur pour la fixation des cargaisons maritimes et la répartition du tonnage parmi les délégués, en sa qualité de délégué français au comité de navigation des Alliés.**

Paris, 5. — **L'explosion de la poudrière de Bouchet a coûté la vie à deux personnes; 17 ont été blessées.**

Le « Matin » annonce que l'explosion s'est produite au cours d'expériences au moyen de nouveaux explosifs et d'un nouveau genre de poudre. Vingt bâtiments avoisinants ont été endommagés.

En Angleterre

Le « Nieuwe Rotterdamsche Courant » apprend de Londres qu'au cours de février, le premier mois de rationnement volontaire, la consommation de la viande a diminué de 25,9 p. c. à Londres.

En Russie

Pétrograd, 5. — **Le décret nommant le général Gourko chef de l'état-major général de l'armée russe a été signé par le Tsar.**

St-Pétersbourg, 5. — **Suivant une information de l'Orlowski Wjestnik, des rafales de neige sévissent depuis quinze jours avec violence dans différentes régions de la Sibérie. Tous les transports de marchandises ont été complètement interrompus. De même, les transports par la voie ferrée transsibérienne ont subi d'importants retards; il y a de longues interruptions dans la circulation des trains.**

Par suite de la chute abondante de la neige, le train de munitions n° 212 à déraillé alors qu'il roulait à toute vitesse. Le locomotive a été détruite. Les premiers wagons ont pris feu et le train a fait explosion avec un fracas épouvantable. Tout le personnel d'escorte a péri. Les colonnes de secours envoyées sur les lieux du sinistre près de Brijussa ont rétabli les communications après 9 heures d'un travail surhumain.

En Bulgarie

Sofia, 5. — **Le président du Conseil, M. Radoslavoff, dans le courant de la semaine, fera des déclarations importantes à la Sobranié sur l'ensemble de la situation militaire, ainsi que sur la situation politique.**

En Espagne

Londres, 5. — **Le « Daily Telegraph » apprend de Madrid que le Conseil des ministres espagnol a décidé samedi de défendre à la presse de publier des renseignements sur les arrivées, les départs et les destinations des navires de commerce.**

Madrid, 5. — **Hier a été publié un arrêté autorisant la vente à l'étranger de navires marchands jaugeant moins de 3,000 tonnes. L'Angleterre et la France se trouvent parmi les acquéreurs.**

En Suisse

Berne, 5. — **Conformément à la proposition du Département de la Guerre, le Conseil fédéral a décidé la relève de la 4e division, qui sera remplacée par les 3e et 6e divisions. En même temps, un certain nombre de troupes de la garnison de Saint-Moritz et quelques autres formations seront appelées sous les drapeaux. Le premier jour où ces troupes auront à se rendre sous les drapeaux est fixé au 19 mars.**

L'armée suisse

La mobilisation d'une partie de l'armée fédérale appelle l'attention sur une de ses particularités : la division d'infanterie y est sensiblement plus forte que dans les autres pays. Elle comporte, en effet : 1 quartier général avec une compagnie de guides à cheval; 3 brigades d'infanterie de 2 régiments à 3 bataillons (fusiliers ou carabiniers); 1 compagnie cycliste; 1 groupe de guides à 2 escadrons; 1 brigade d'artillerie de campagne à 2 régiments de 6 batteries chacun, plus 1 groupe d'obusiers (de 12 centimètres, modèle Krupp), à 2 batteries de 4 pièces; 1 bataillon du génie à 4 compagnies; 1 équipage de pont; 1 compagnie de télégraphistes; enfin, 1 groupe sanitaire (6 compagnies), 1 de subsistance (2 compagnies) et des éléments du train, de la prévôté, etc. Sur le pied complet de guerre, son effectif atteint 25,000 hommes, avec 56 pièces, dont 8 de gros calibre.

La mobilisation totale donne à la Suisse : 250 bataillons d'infanterie, 8 compagnies cyclistes, 6 groupes de mitrailleurs d'infanterie; 48 escadrons de dragons, 24 compagnies de guides, 8 compagnies de mitrailleurs à cheval, 13 compagnies de landsturm non montées, 12 régiments d'artillerie de campagne, 6 groupes d'obusiers, plus le personnel des sections de munitions et des parcs, fourni par la landwehr; 4 groupes d'artillerie de montagne, à 3 batteries de 4 pièces; 3 groupes de 3 batteries d'artillerie à pied; 12 bataillons du génie; 3 bataillons de pontonniers; des compagnies d'aérostiers, de télégraphistes, de projecteurs, etc. Cet ensemble, formé des éléments les plus sains de la nation, groupé, organisé et instruit d'après les exigences de la guerre actuelle, représente un total d'au moins 350,000 hommes, c'est-à-dire environ le dixième de la population de la Confédération. Il saute aux yeux que le côté faible de cet organisme c'est l'insuffisance de grosse artillerie. Il est trop tard pour combler cette lacune.

Nouvelles diverses

AU VATICAN. — On mande de Rome au journal *La Sera*, de Milan : L'administration du Vatican a informé ses employés qu'elle a fait des achats de farine, de légumes, de poisson sec, sucre, etc., et qu'elle vendrait ces denrées à des prix inférieurs aux prix courants.

En outre, on est en train de construire, dans le voisinage des jardins du Vatican, un four pour cuire le pain; ce four fonctionnera prochainement.

CRISE MINISTERIELLE EN SUEDE. — A la suite des violentes attaques dirigées contre le gouvernement à l'occasion de la demande de crédits pour le maintien de la neutralité — le gouvernement demandait 30 millions mais la Chambre ne voulut en accorder que 10 — le cabinet Hammarskjœld a offert lundi sa démission au Roi, qui l'a refusée. En conséquence, le ministère a décidé de rester provisoirement en fonctions.

LE CYCLONE DE LA NOUVELLE CALEDONIE. — Des détails récents parvenus à Sydney sur le cyclone de la Nouvelle-Colédonie, font savoir que plusieurs agglomérations ont été dévastées, mettant les colons sans abri.

La station cartographique a été enlevée par le typhon, mais les coûteux instruments ont pu être sauvés. On déplore plusieurs morts. Les navires ont subi de grands dégâts.

Communiqués et Arrêtés
DU GOUVERNEMENT

AVIS. — A plusieurs reprises déjà, des personnes non-autorisées se sont introduites dans des ouvrages de fortification et y ont causé des dégâts en détournant du bois de construction.

Aussi, il est arrivé plusieurs fois qu'on a, avec mauvaise intention, déplacé ou détruit les marques en bois d'altimétrie ou d'autres points de repère en bois se trouvant dans le terrain.

J'attire une fois de plus l'attention sur ce qu'il est défendu sous peine d'une punition sévère de s'introduire sans autorisation dans les ouvrages de fortification, d'y voler quelque chose ou même d'endommager ou de détruire intentionnellement ces ouvrages ou des marques servant aux travaux d'arpentage militaire.

Au cas où, en l'occurrence, le coupable ne serait pas découvert, les communes d'alentour seront rendues responsables des dommages et se verront infliger des contributions.

Il est donc du propre intérêt des communes d'ordonner à leurs gardes champêtres d'empêcher dans la mesure du possible des dégâts ou destructions du genre susmentionné, de dénoncer immédiatement des cas semblables à l'autorité militaire la plus proche ainsi que de rechercher et d'arrêter les coupables.

Namur, le 27 février 1917.

Der Gouverneur der Festung und Provinz Namur,
KŒHL, generalleutenant.

ARRETE complétant l'arrêté du 10 août 1915, modifié par l'arrêté du 17 octobre 1916 et concernant l'obligation de déclarer les pneumatiques, le caoutchouc usagé, les déchets de caoutchouc, le caoutchouc brut et les articles en caoutchouc. — L'obligation de déclarer imposée par l'art. 1er s'applique également aux pneumatiques des motocycles et motocyclettes. Ces pneumatiques, s'ils n'ont pas encore été déclarés, devront l'être avant le 25 mars 1917 à la « Kraftfahrstelle » compétente pour la province.

Les articles 4 à 8 inclusivement sont aussi applicables aux objets visés par le présent arrêté.

Bruxelles, le 27 février 1917.

Der general gouverneur in Belgien.
Freiherr von BISSING, generaloberst.

ARRETE concernant le trafic des matières à fibres animales et végétales, de leurs produits mi-ouvrés ou finis et de leurs déchets. — Art. 1er. — Sont saisis et doivent être déclarés aux autorités indiquées ci-après, conformément aux dispositions suivantes, les stocks de marchandises se trouvant le 1er mars 1917 (jour du relevé) dans le territoire du gouvernement général et rentrant dans les catégories désignées ci-dessous :

1. Fibres « Matress », fibres de coco, fibres de piazzava, fibres des succédanés du piazzava, varech, crin d'Afrique, raphia, fils de coco, cordes de coco, ainsi que les produits mi-ouvrés ou finis et les déchets de ces matières, s'il s'agit d'un stock de plus de 10 kg. de la même sorte de marchandises;

La déclaration doit se faire à la « Zentral-Einkaufsgesellschaft für Belgien m. b. H., Abteilung Bindegarne », à Bruxelles, 2, rue du Gentilhomme.

2. Poils d'animaux et crins ainsi que leurs mélanges de toute sorte et de toute qualité, s'il s'agit de plus d'un kg. pour l'ensemble de toutes les sortes;

3. Flocons de laine, de coton ou mélangés (y compris ceux qui se trouvent déjà dans les matelas, coussins, etc., prêts à être vendus), s'il s'agit d'une quantité de plus de 5 kg. de chaque sorte;

La déclaration doit se faire au bureau d'achat (Einkaufsstelle) de la « Kriegswolle Aktien-Gesellschaft », Bruxelles, Grand Hôtel, 29, boulevard Anspach.

4. Fils de lin (y compris le fil à coudre) et fils d'étoupe, s'il s'agit de plus d'un kg. de chaque qualité, sans distinction de numéro, de couleur ou d'arrangement;

La déclaration doit se faire à la « Baumwollabrechnungsstelle », Bruxelles, Grand Hôtel, 29, boulevard Anspach, à destination de la « Kriegsrohstoffabteilung » de Gand.

5. Linoléum, toile cirée, tissus caoutchoutés et autres tissus imprégnés ou rendus imperméables par un enduit d'autres matières, — en rouleaux ou en pièces de dimensions déterminées, — s'il s'agit d'un stock de plus de 30 m. c. d'une même qualité, sans distinction de couleur, de dessin et de dimensions;

6. Nappes et serviettes, coupées à mesure ou ourlées, s'il s'agit de plus de 15 nappes ou de plus de 60 serviettes d'une même qualité, sans distinction de couleur, de dimensions et de dessin;

7. Tous les tissus de soie et ceux contenant de la soie naturelle ou artificielle, sans distinction de couleur et de dessin, s'il s'agit soit de plus de 100 mètres d'une même qualité, pour une largeur de 60 centimètres ou moins, soit de 50 mètres ou plus d'une même qualité, pour une largeur de plus de 60 centimètres;

8. Soie brute, bourre de soie, s'il s'agit de plus d'un kg. de chaque sorte;

9. Fils de soie, y compris fils à coudre, s'il s'agit de plus d'un kg. de chaque sorte, sans distinction de numéro, de couleur ou d'arrangement;

10. Bandes-jambières, genouillères, ceintures hygiéniques, capuchons et bachlicks, etc., mitons, plastrons, oreillettes, soit en tricot ou en tissu à mailles, soit en étoffe ou en feutre, s'il s'agit de plus de 30 pièces de chaque sorte, sans distinction de qualité ou de dimensions;

11. Velours (y compris les velours de soie, de lin, de peluche et les velours pour chapeaux), s'il s'agit de plus de 100 mètres d'une même qualité, sans distinction de couleur et sans tenir compte de la largeur;

12. Bâches et couvertures neuves servant à recouvrir les chargements des voitures et des bateaux;

13. Feutres de toutes sortes, neufs ou usagés, plaques de feutre, bouchons de feutre, couvertures de feutre, feutres en rouleaux, et, en outre, feutres industriels de toute sorte, tels que feutres à polir et à adoucir, feutres pour joints, feutres pour semelles de machines, feutres pour chaudières, feutres pour papeteries (y compris ceux qui sont en usage), manchons, blanchets de presse d'imprimerie, feutres de sellerie, etc.;

La déclaration doit se faire au « Militærisches Textil-Beschaffungsamt », à Bruxelles, 35, rue de la Science.

Quant aux marchandises désignées aux n. 2 et 3, toutes les quantités qui seront nouvellement obtenues ou produites devront être déclarées mensuellement.

Art. 2. — Sont tenus de faire la déclaration, toutes les personnes physiques ou civiles et les sociétés, groupements et associations du droit privé ou public qui, le 1er mars 1917 (jour du relevé), détiennent des marchandises rentrant dans les catégories désignées à l'article 1er.

Si les dites marchandises ne sont pas détenues par le propriétaire, elles devront être déclarées à la fois par celui-ci et par le détenteur (dépositaire, commissionnaire-expéditeur, etc.).

Est, en outre, tenu de faire la déclaration, quiconque, après le jour du relevé, recevra et

— Et plus ! Cependant, monsieur, si le beurre se vend 17 fr. le kilo et la pomme de terre 1 fr.20, c'est, j'imagine, parce qu'il se trouve des gens pour payer ces prix-là. Si l'on s'était entendu l'an dernier, à l'époque où tout le monde trouvait exorbitant que l'on fît payer le beurre 7 fr. et la pomme de terre fr. 0.60, nous n'en serions vraisemblablement pas où nous en sommes. Mais le consommateur a fait comme la Garonne, laquelle Garonne, vous ne l'ignorez pas, ne l'a pas voulu. [illegible]elu ! Et il a successivement donné 8, puis 1[illegible] 12 fr., pour un kilo de beurre, et fr. 0.70, puis 0.80, puis 0.90, puis 1 fr., puis 1.10, puis 1.20 pour un kilo de pommes de terre. En somme, c'est le consommateur qui a fait la hausse et qui continuera à la faire. Quand le beurre vaudra 20 fr. le kilo...

— Et plus !

— Et que la pomme de terre vaudra son pesant de zinc...

— Et plus !

— ... il se trouvera encore et toujours des gens pour payer ces prix-là, et de ces gens-là vous serez, ô Monsieur Poire ! Nous sommes bien d'accord, n'est-ce pas ?

— Cependant, Monsieur, il y a des arrêtés !

— Hé - oui, il y a des arrêtés. Seulement, supposez que j'en réclame formellement le respect, que j'affirme que messieurs les receveurs de tramways et messieurs les agents de police, ont renoncé à exercer la surveillance qu'il leur a été recommandé d'exercer et que ma réclamation ne tombe point dans l'oreille d'un sourd, qu'arriverait-il ? Que venant, comme par hasard, à manquer de beurre ou de pommes de terre la semaine prochaine, vous, Monsieur Poire, et tous les messieurs Poire et les mesdames Poire du Grand-Bruxelles et même d'ailleurs me tomberont dessus comme un seul homme. Je plaindrais sincèrement ma guenille, laquelle guenille, pour ne valoir plus grand'chose, ne m'en est peut-être que plus chère. Est-ce vrai que vous me tomberiez dessus ?

— C'est possible, mais enfin...

— Il n'y a pas d'enfin, Monsieur Poire.

— Alors, que faire ?

— Rien du tout !

— Cela veut dire qu'il faut se laisser mourir de faim ?

— Non pas. Il y a des gens — et j'en connais, puisque j'en suis — qui, lorsque le prix du beurre a atteint un niveau dépassant leurs possibilités, se sont interdits d'en achter. Idem pour ce qui regarde les pommes de terre. Et ces gens, que je sache, ne sont pas morts de faim. Ils ont remplacé le beurre par le miel artificiel ou le sirop de betteraves, et la pomme de terre quand les magasins communaux en ont été dépourvus, par le rutabaga. Pas extraordinaire, ce miel artificiel, pas fameux, ce sirop de betteraves, et, pour ce qui est du rutabaga...

— Donc et encore un coup il n'y a rien à faire ?

— Pas que je sache, Monsieur Georges Dandin, sinon peut-être — et j'avoue que la consolation est mince — se dire chaque matin en se levant : « A la guerre comme à la guerre ! » et s'endormir le soir en se répétant les mêmes mots.

Pour ce qui est d'être tordant, ça n'est peut-être pas tout à fait tordant, mais enfin... Monsieur : vous l'avez dit vous-même !...

(La Belgique.)

NECROLOGIE

— **On nous prie d'annoncer la mort de Mme veuve Jules DEROISY, née Joséphine BORLEE, décédée à Namur le 6 mars 1917, à l'âge de 73 ans, munie des secours de la Religion.**

L'enterrement aura lieu jeudi 8 mars, à 4 h. Réunion à la mortuaire, rue de Bavière, n° 1, à 3 h. 3/4. Le présent avis tient lieu de faire part.

— **M. Alexandre Rigot, ingénieur provincial des vicinaux, veuf en 1res noces de Dame Antoinette Martin; M. le Dr et Mme Lefebvre-Martin; M. le Dr et Mme Martin-Delonnoy et leurs familles, nous prient d'annoncer la mort de Mme Jean-Baptiste MARTIN, née Béatrix MORIMONT, pieusement décédée à Namur le 6 mars, dans la 80e année de son âge, administrée des sacrements de N. M. la Sainte Eglise.**

Le service funèbre pour le repos de son âme sera célébré le jeudi 8 courant, à 11 h. 1/2, en l'église paroissiale de Saint-Servais. — Réunion à la mortuaire, 6, boulevard d'Omalius, à 11 h.

L'inhumation aura lieu le jour même à 3 1/2 h., dans le caveau de la famille, à Gesves.

Le présent avis tient lieu de faire part.

Nous présentons à la famille si douloureusement éprouvée l'expression affectueuse de nos sympathies et de nos chrétiennes condoléances.

— **On nous prie d'annoncer la mort de M. Joseph LIEGEOIS, né à Wépion le 17 juin, y décédé le 6 mars 1917, dans sa 68e année, muni des secours de la Religion. L'enterrement aura lieu vendredi 9 courant, à 11 heures, en l'église de Wépion. Réunion à la mortuaire à 10 h., à Wépion-Fort.**

— **On nous prie d'annoncer la mort de M. Alphonse DEMARET, décédé à Denée le 5 mars 1917, à l'âge de 87 ans, muni des secours de la Religion.**

L'enterrement aura lieu à Denée, le jeudi 8 mars, à 11 heures.

— **On nous prie d'annoncer la mort de Eli HANOT, enlevé à l'affection de ses parents le 6 mars 1917, à l'âge de 6 1/2 ans.**

L'enterrement aura lieu jeudi 8 mars, à 10 h., en l'église de Daussoulx.

— **On nous prie d'annoncer la mort de M. Victor CUVELIER, époux de Mme Thérèse DEVAUX, né à Profondeville le 16 février 1841, décédé à Lustin le 6 mars 1917, administré des Sacrements de l'Eglise.**

L'enterrement aura lieu le vendredi 9 courant, à 11 heures, en l'église de Lustin.

— **Mlle Joséphine Bajart; M. Pierre Mercier-Bajart; M. Gustave Cauwerts-Bajart; M. Joseph Bajart-Clarembaux; M. Henri Bajart-Hubeau, nous prient d'annoncer la mort de leur mère, Mme Anne-Josèphe LESSIRE, veuve de M. Jean-Joseph BAJART, décédée à Soye le 6 mars 1917, dans sa 80e année.**

L'enterrement aura lieu le vendredi 9 courant, à 10 1/2 heures, en l'église de Soye. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

— **La messe de quarantaine pour le repos de l'âme de M. Pierre CASTREMAN, époux de Mme Henriette ANCIAUX, sera célébrée le lundi 12 mars, à 9 h., en l'église paroissiale Notre-Dame.**

— **La famille Arthur FREDERICKS remercie les amis, et particulièrement la jeunesse de Lustin, pour les marques de vive sympathie qu'ils lui ont données à l'occasion de la mort de leur cher et regretté fils Albert.**

Chronique Locale

L'Adoration hebdomadaire

A l'église Notre-Dame, jeudi 8 mars, journée hebdomadaire d'adoration.

On est plus près du Divin Maître quand on est visité par l'épreuve. car Il a appelé tout spécialement à Lui ceux qui souffrent afin d'alléger leurs douleurs et de sécher leurs larmes.

Souvenons-nous de cette parole du Sauveur. Où pourrions-nous être plus près de Lui sur cette terre que devant le Tabernacle, aux pieds de Jésus Lui même réellement présent dans la Sainte Eucharistie? Allons nous y jeter. Allons Lui rappeler, dans l'humilité et dans la foi, les promesses de sa Miséricorde.

Commencement d'asphyxie à La Plante. — La nuit de dimanche à lundi, chaussée de Dinant, Mlle Henriette, négociante, s'éveilla, prise d'un malaise. Elle voulut se lever et tomba. Une forte odeur de gaz emplissait la chambre. Mlle Henriette se traina jusqu'à la fenêtre et parvint à l'ouvrir. Elle appela sa sœur qui se leva à son tour, suffoquant elle aussi.

Tous les becs de gaz de la maison avaient été soigneusement fermés, mais une rupture s'était produite dans la canalisation de la rue et l'hydrogène avait pénétré dans l'immeuble par un conduit allant d'une serre au sous-sol.

Les deux jeunes filles en ont heureusement été quittes pour une légère indisposition.

A Dinant

De notre correspondant :

Tribunal correctionnel du 6 mars. — Léon R., de Rochefort, a outragé un garde qui verbalisait à sa charge du chef de délit forestier; 102 fr. 90 d'amende. — Pour bricolage, Jules D. et Louis B., de Vencimont, écopent de 16 jours de prison, 200 fr. d'amende.

A propos des pommes de terre. — Il nous revient que, dans certaines communes de notre canton, de petits producteurs auraient fourni une quantité égale à celle des fermiers. Ces derniers ont montré, paraît-il, beaucoup de mauvais vouloir lors des réquisitions, et certains d'entre eux auraient même déclaré que cette année ils destineront leurs terres à la récolte de féveroles, rutabagas, etc., plutôt qu'à celle des « patates ». De cette façon, les bénéfices que les gros producteurs retireront seront plus conséquents qu'en vendant des pommes de terre au prix courant ! Ces projets doivent évidemment être déjoués.

A Charleroi

De notre correspondant :

FRAPPE DE SIX COUPS DE TRANCHET. — La rue de Trazegnies, à Monceau-sur-Sambre, a été le théâtre d'un drame, samedi soir, vers 7 h.

Un nommé C. L., travaillant à l'arsenal de Luttre, était en querelle avec son voisin, J. A., pour des raisons intimes. Ce dernier alla se poster aux abords de la gare de Marchienne-au-Pont et vit G. L. descendant du train venant de Luttre. Il alla se poster sur le chemin et, en face des usines Zimmerman-Hanrez, à Monceau-sur-Sambre, s'arma d'un tranchet qu'il tenait dissimulé sous son paletot, s'élança sur C. L. et lui porta six coups à la poitrine, aux épaules et aux bras.

Le malheureux s'affala sur le sol, baignant dans une mare de sang. Plusieurs personnes lui portèrent secours. M. le docteur Van Essen lui prodigua les soins que nécessitait son état.

L'agresseur avait pris la fuite. A 9 h. du soir, il se présentait au bureau de police de Monceau, et dit à l'agent qui se trouvait en permanence : « Je viens me rendre, j'ai tué mon voisin, C. L. Voici l'arme avec laquelle j'ai frappé ! » Ce disant, il jeta le tranchet teinté de sang sur le pupitre.

Montrant ses mains toutes maculées, il dit qu'il ne regrettait rien, qu'il avait passé son idée. « D'ailleurs, dit-il, il était prévenu que, s'il continuait, je me vengerais ! »

J. A. a été arrêté et transféré à la prison de Charleroi.

Quant à C. L., son état est très grave; le médecin, toutefois, espère qu'il en réchappera.

Le parquet s'est rendu à Monceau-sur-Sambre pour interroger la victime.

ACCIDENT DE TRAM. — A La Louvière, une femme portant un bébé de quatre mois est tombée du tram vicinal. Le pauvre petiot a eu le bout du pied droit sectionné par les roues.

ARRESTATION. — On a arrêté un sieur Joseph D..., agent commercial à Villers-Perwin, prévenu d'escroquerie et de faux au préjudice de M. Firmin Barbarin, cultivateur à Mellet.

L'EBOULEMENT DE MARCHIENNE-AU-PONT. — On vient de retirer le cadavre de Pierre Vandenberg, 50 ans, l'un des malheureux ensevelis depuis le 15 février par l'éboulement du terril Goffart.

INCENDIE A JOLIMONT. — Rue du Temple, un violent incendie a détruit la maison occupée par M. Jules Massart. Rien n'a pu être sauvé. Il y a assurance.

TERRIBLE CHUTE. — Un ardoisier de Baume, occupé sur la toiture de l'église St-Joseph, à La Louvière, est tombé dans la cour de l'école des filles. Il a eu les deux jambes fracturées, de multiples blessures à la tête et de nombreuses lésions internes. Son état est désespéré.

UNE MAISON S'ECROULE. — Par suite du dégel, une maison ouvrière s'est écroulée à Bascoup. Il n'y a eu personne de blessé.

LES VOLS. — De Viesville, on annonce l'arrestation d'un nommé Séraphin Hanneuse, prévenu de vol qualifié à Gosselies. — Dans le Centre, on signale des vols dans des fermes et des magasins; beaucoup des coupables sont connus. — A Jumet, chez M. Arthur Préaux, on s'est introduit par un soupirail et on a volé des provisions.

ACCIDENT. — M. Fernand Canon, cultivateur à Fontaine-l'Evêque, avait attelé un jeune taureau de 2 ½ ans pour labourer ses terres. L'animal devint tout à coup furieux, se précipita sur son maître, qu'il terrassa, lui labourant le corps de coups de cornes. Le domestique de M. Canon, ayant entendu les cris d'appel de son maître, accourut, se jeta résolument à la tête de l'animal et parvint à sauver le cultivateur d'une mort certaine.

M. Canon porte de nombreux coups de cornes qui ont pénétré profondément dans les chairs et se plaint de douleurs internes.

Profitant de ce malheureux accident, des voleurs ont enlevé sur les terres de M. Canon 200 kg. de betteraves. Une perquisition vient d'être opérée au domicile d'un nommé Fernand D..., demeurant à la Blanche Maison; le butin y a été découvert.

MERE INDIGNE. — A Marcinelle, la nommée Louise Drouart, épouse Lejosse, dont le mari est soldat prisonnier en Allemagne, néglige ses trois enfants. Au lieu de vaquer à ses occupations du ménage, elle part le matin pour ne rentrer que le soir et fréquentant les salles de danse. La police, avertie de la chose, se rendit au domicile de cette mère indigne. Il y régnait une saleté répugnante: les trois enfants, tout déguenillés, étaient couverts de vermine.

Les enfants ont été placés à l'Orphelinat des Sœurs, à Dampremy. Leur mère est restée huit mois sans leur rendre visite. A l'audience de mardi, le tribunal a condamné Louise Drouart à 6 mois de prison et 26 fr. d'amende.

RECEL DE VELOS. — Félix Brichet, négociant à Montigny-sur-Sambre, actuellement à l'étranger, a vendu des vélos volés chez un de ses voisins; 4 mois de prison, 50 fr. d'amende.

FAITS DIVERS

Accapareur pincé. — La police de Saint-Gilles reçut une lettre lui dénonçant un trafic de chicorée fait par l'intermédiaire d'un voiturier de Hal pour un accapareur de Bruxelles. Une surveillance fut établie. Hier, on a saisi sur un camion 1,100 kilos de chicorée. Celle-ci a été saisie et remise au Comité d'alimentation, tandis qu'un procès-verbal fut dressé à charge du trafiquant.

Un acte odieux. — A Bruxelles, le locataire principal d'une maison de la rue Victor Hugo avait pour locataire un soldat belge qui rentra à l'armée lors de la mobilisation et qui est actuellement au front. Le loyer de l'appartement n'avait naturellement plus été payé depuis 1914. Le locataire principal a trouvé tout simple d'effectuer lui-même le déménagement et, chose plus grave, de mettre le tout à la Salle des Ventes. Le mobilier, qui avait coûté 5,000 fr. environ, a produit environ 800 fr. La justice a été saisie de cette affaire.

Voleurs mis en fuite. — Ayant aperçu de la lumière dans le magasin de M. B... la nuit dernière, M. Niemegers, agent de police à Bruxelles, sonna violemment. La porte s'ouvrit; quatre individus se précipitèrent en renversant le policier et prirent la fuite vers le boulevard de la Senne. On a constaté qu'ils avaient volé 25 paquets de poignées de cannes en argent et 4 douzaines de poignées en corne, ainsi qu'une somme de 130 fr. Plusieurs autres paquets de marchandises avaient été préparés pour être emportés.

Vol d'argenterie. — Chez M. D..., rue des Sables, à Beveren-Waes, on a volé quantité de couverts, cueillers à café, couteaux, services à salade, service à poisson, gobelets et ronds de serviettes, services à café, nécessaires à ouvrage, ciseaux en argent, dessous de carafe, des fourrures, 5 châles des Indes, des dentelles de Bruxelles et de Malines.

Un château féodal s'effondre. — A la suite du dégel et des pluies persistantes, l'ancien château féodal de Saint-Chamarand (France) s'est effondré. Les caves voûtées, qui avaient été transformées en écuries et remises, ont croulé, ensevelissant sous leurs décombres des machines agricoles et des instruments aratoires d'une importante valeur, ainsi que les remises et le rez-de-chaussée. On ne signale pas d'accident de personne.

La connaissance du temps. — Un vieux marin a consigné dans la « Revue Scientifique » des observations au sujet de la connaissance du temps, que nous reproduisons pour la curiosité ou l'utilité de nos lecteurs :

1. Si le matin, par un beau temps, j'aperçois à côté du soleil véritable, la lumière équivoque de ce que j'appellerai le faux soleil, j'y vois le signe d'une tempête prochaine, qui commencera, non pas au coucher du soleil, mais au coucher de la lune.

2. Quand le soleil, au matin, est entouré d'un cercle ou auréole, une bourrasque est inévitable; cette bourrasque, cette fois encore, au lieu de commencer au soleil couchant, commencera toujours quand la lune se couchera.

3. Vers le soir, si j'aperçois à l'horizon du côté du Sud, de petits nuages noirs, de forme horizontale, semblables à de légers traits de crayon, j'ai la certitude qu'au coucher de la lune nous aurons à essuyer un fort coup de vent, un « coup de tabac », comme disent les marins.

4. Par un temps clair, si je vois au ciel des nuages chevelus, en terme de marine, « barbe de chat », j'en conclus que le vent soufflera de la partie vers laquelle s'inclinent les nuages. Je calcule alors la hauteur des nuages d'après l'heure de l'observation et l'intervalle qui sépare cette heure du coucher de la lune. J'arrive ainsi à pronostiquer à l'avance, à peu près certainement, à quel moment le vent commencera à souffler.

5. De petits nuages pommelés apparaissent-ils par un temps identique, j'en conclus que nous aurons de la pluie ou du vent dans un ou deux jours, au coucher de la lune.

6. Si le matin, par un temps pluvieux, les marins me demandent : Quel temps fera-t-il aujourd'hui, pilote? C'est encore à la position de la lune que je me rapporte. Est-elle sur le point de se lever, je réponds : Nous aurons du beau temps. Va-t-elle se coucher, je réponds : Le mauvais temps continuera et ne pourra qu'empirer.

Aux mamans qui ont des fils. — Habituez votre petit garçon : 1° A cirer ses chaussures; 2° A brosser ses habits; 3° A enfiler une aiguille; 4° A coudre un bouton; 5° A faire son lit; 6° A allumer le feu; 7° A faire bouillir de l'eau; 8° A mettre le couvert; 9° A vous servir à table; 10° A se déranger sans maugréer, chaque fois que vous le lui demandez.

Un phénomène. — Un homme d'une constitution peu ordinaire est ce charretier londonien dont les journaux anglais parlent avec un certain ahurissement. Il s'agit d'Henri Bunner, un vieillard de 68 ans, qui fut jeté de son siège, il y a quelques jours, par une collision entre sa voiture et un autobus. Quoique sérieusement blessé, il refusa les soins d'un médecin et retourna chez lui, à un mille de là. Il mourut le lendemain. A l'enquête faite par le coroner, le Dr Fitzgerald déclara que l'homme avait le crâne fracturé, les poumons atteints, plusieurs côtes cassées et l'épine dorsale brisée!

Les débuts du timbre-poste. — Ce fut le 24 septembre 1847 que notre Chambre des représentants, discutant le projet de loi sur la réforme postale, adopta l'article créant les timbres-poste. Mais la fabrication exigea un temps assez long.

Afin de faire connaître au public le nouveau mode d'affranchissement, on afficha le 1er juillet 1849, dans les bureaux de poste, l'avis suivant:

« Pour éviter aux particuliers, les déplacements auxquels le mode d'affranchissement actuel les oblige, l'administration fera vendre, aux prix de 10 et de 20 centimes, des timbres au moyen desquels on pourra affranchir les lettres pour l'intérieur du royaume, sans être obligé d'en acquitter le port en argent dans les bureaux de poste. Ces timbres consistent dans une petite gravure représentant le portrait du Roi, avec indication de leur valeur en chiffres et en toutes lettres. Ils sont imprimés sur du papier dont le revers est enduit d'une légère couche de gomme. Le prix de chaque timbre se distingue, en outre, par la couleur de l'impression, qui est brune pour les timbres de 10 et bleue pour ceux de 20 centimes.

» Pour affranchir une lettre, il suffira donc de mouiller le côté du timbre qui est enduit de gomme et de le coller sur l'adresse de la lettre, que l'on peut ensuite jeter dans la boîte sans autre formalité. »

Et l'usage des timbres-poste ne fut pas si facile à introduire qu'on pourrait le croire. Les gens étaient incrédules et se méfiaient de ces bouts de papier coloriés. Il leur fallut maintes explications pour qu'ils se décidassent enfin à les employer.

Chronique agricole

(Correspondance particulière de l'*Ami de l'Ordre*)

L'avoine

A notre époque, où le prix des produits du sol a atteint un taux élevé, il importe de faire en sorte d'avoir le maximum de rendement. En ce qui concerne l'avoine, le praticien doit s'efforcer d'obtenir une récolte abondante et un grain dur, lourd, bien conformé.

En tout premier lieu, les semis faits de bonne heure réussissent mieux que les tardifs. Il ne faut cependant pas exagérer la portée du vieux proverbe : *Avoine de février remplit le grenier;* tout dépend du climat et de la fertilité du sol. La terre doit être réchauffée. Si on sème trop tôt, la levée se fait mal et la plante languit. Le sené, au contraire, plante très rustique, pousse avec vigueur et étouffe bientôt l'avoine. (Dans une prochaine chronique, nous indiquerons un moyen radical pour détruire le sené ou moutarde sauvage).

Le cultivateur a tant de place pour employer utilement le fumier qu'il est bien rare qu'on en applique aux terres destinées à l'avoine. Il faut donc avoir recours aux engrais chimiques. La formule intensive suivante assure toujours de grands rendements, et les excédents de récolte qu'elle procure ont une valeur bien supérieure à la dépense d'engrais : par hectare, 300-400 kilos scories, 100-125 kilos sulfate d'ammoniaque, 600-800 kilos kaïnite.

L'avoine n'a pas besoin de doses extrêmement fortes d'acide phosphorique, mais il en faut cependant; les éléments dominants sont surtout l'azote et la potasse.

Cette céréale est avide d'engrais salins; c'est pourquoi la kaïnite est recommandée; elle agit par la potasse qu'elle renferme et aussi un peu par la soude et la magnésie qu'elle contient. Autant que possible, on répandra à l'avance la kaïnite.

En règle générale, on ne doit employer que des engrais solubles et facilement assimilables, car l'avoine, par sa rapide croissance, n'a pas le temps, comme les céréales d'automne, d'attendre les transformations dans le sol des engrais organiques ou peu solubles.

Il est à conseiller de faire des semis en lignes et de choisir de très bonnes variétés améliorées, susceptibles d'utiliser une nourriture abondante et de la transformer en une masse importante de grain et de paille.

L'avoine demande beaucoup d'eau pour son développement. A ce sujet, dans les sols secs et perméables, l'application du sel kaïnitique concourt à ce but en maintenant l'humidité dans le sol.

Alfred GOURMET,
à Rochefort.

L'ACTION D'UNE COUVERTURE DE NEIGE & SON INFLUENCE SUR LA RECOLTE FUTURE

On dit qu'un hiver avec beaucoup de neige annonce une bonne récolte, et ordinairement cela est vrai, à condition toutefois que les autres circonstances soient favorables. L'action d'une couverture de neige est double : elle empêche le changement brusque de la température du sol; d'autre part, elle protège les plantes contre l'action directe des rayons solaires. La neige est un isolant et sa couleur blanche, qui réfléchit les rayons du soleil, constitue une protection. Cela explique comment il se fait que la neige résiste parfois à des rayons assez ardents. Elle protège le sol contre l'action directe du froid; sous la neige, le sol est ordinairement peu gelé ou même pas du tout. Le dégel rapide à des endroits peu protégés, qui provoque le dépérissement des semis, est ainsi évité. La neige diminue aussi sensiblement l'évaporation de l'humidité. L'eau du champ qui se volatilise doit toujours traverser la neige, et de cette façon elle est refroidie très sensiblement et se trouve ainsi retenue. Il s'ensuit que les réserves d'eau de l'automne et de l'hiver restent presque complètement dans le sol, dont les cultures disposent au printemps.

Voilà donc de grands avantages présentés par la neige, surtout quand il fait très froid et très sec; mais quand le temps est plus clément, surtout vers le printemps quand les semis sont assez bien développés, la neige présente des inconvénients. Il manque alors aux plantes qui se réveillent la lumière nécessaire, et cela est une nuisance. Les plantes jaunissent et ne sont pas en état d'absorber de l'acide carbonique et de le transformer en oxygène. Si alors, par suite des gelées nocturnes, la neige fondante devient une couche de glace, il est possible que les plantes, déjà affaiblies par le manque de lumière, étouffent. Plus le semis est déjà développé, plus les fonctions vitales veulent se manifester, plus longtemps la couverture de glace dure, et plus graves seront les suites. Dans ce cas, il est à conseiller de briser la croûte de glace. (*Le Cultivateur.*)

BIBLIOGRAPHIE

L'Electricité dans l'agriculture. — L'électricité, utilisée dans les travaux de la ferme tant comme source de force motrice que comme source de lumière et de chaleur, permet ou favorise l'extension du machinisme agricole et, par conséquent, l'emploi de méthodes de travail plus simples et plus économiques. L'introduction de l'électricité dans ce domaine met donc à la disposition de l'agriculteur le remède au manque de main d'œuvre qui résulte de l'exode rural.

Comment le fermier tirera-t-il de cette source d'énergie le maximum d'avantages pour l'amélioration de son exploitation? Comment introduira-t-il dans celle-ci plus de propreté, plus de sécurité, tout en simplifiant et facilitant les services? Telles sont les questions qui sont analysées dans la brochure d'Edmond Vitry, « L'Electricité agricole », qui vient de paraître à la Librairie de la Bourse, à Charleroi.

Ce livre, avec ses plans et schémas, donne, d'une façon claire et succincte, réponse à toutes ces questions. Elle est également d'un réel intérêt pour les électriciens et les fabricants d'appareils agricoles, qui y trouveront de précieux renseignements.

« L'Electricité agricole » est en vente dans les bonnes librairies au prix de 1 fr. 25.

Fabrique de galoches et bottines-galoches. HENRI MATHIEU, 340, Wanfercée-Baulet, Try Goessiaut, demande voyageur. 2614

ON demande garçon d'environ 16 ans, pour aider jardinier. Adresse, J. Parmentier, 31, rue de Bomel, 31, Namur. 2573

Plombier-zingueur dem. ouvrier
S'adr. 24 rue Neuve, Gembloux. 2525

Situation agréable et durable offerte à personne sachant diriger ménage de six têtes. Faire offre S. C., bur. du j'. 2582

ON demande un bon ouvrier maréchal ferrant, sachant bien travailler, loge et nourri, chez Eugène Paris, à Jandrenouille. 2620

ON dem. des ouvriers pour abattre et charger des arbres. S'adr. à la Kommandantur à Houyet.

ON dem. bon domestique, sachant conduire chevaux, chez A. Vrins, 42, rue Vauban, Jambes. 2623

Garçon charcutier, au courant, demande place. S'adr. rue sur Meuse, n° 2, à Huy. 2377

Leçons particulières
Arithmétique, Algèbre, Géométrie, Trigonométrie. Prix modéré. Adr. bur. j'. 2628

Jeune fille, 18 ans, dem. place à tt faire, très forte. S'adr. Mme Félix Romarin, à Falisolle. 2631

Jeune fille 17 ans, bonne famille, désire place bonne d'enfant ou aider ménage. Ecr. M. C. bur. j'. 2571

Jeune fille, 23 ans, demande place à tout faire. — Adr. bur. j'. 2624

On dem. une coursière et ouvrières
sachant bien coudre, chez Mme Dave-Placette, 43, rue de l'Ange. 2633

Serv.-cuisinière, capable, dem. pr Boitsfort. Bonnes référ. ex S'adr. Mme J. aumart, rue Pepin. 2632

ON dem. forte servante à l'Hôtel de Hollande. 2626

ON dem. serv.-cuisinière, pas lavage, 33 35, rue Godefroid. Inut. se prés. sx bonnes référ. 2619

ON dem. servante, sachant très bien faire cuisine, préf. 40 à 50 ans, mén. 2 pers. Adr. bur. j'. 2591

ON dem. servante-cuisinière. Adr. bur. j'. 2599

ON dem. de suite fille propre, 30 à 35 ans, conn. très bien la cuisine, laver et repasser. Bien recomm. Gages 35 fr. Poncelet, avocat, Dinant. 2600

Servante-cuisinière, très propre, est demandée de suite rue de Fer, n°8, Namur. Inutile se présenter si pas références sérieuses. 2363

CURÉ demande une ménagère. S'adresser bur. du j'. 2529

Bateaux-Mouches Huy-Jemeppe
Départs de Huy : 8 h., 11 h. 15, 4 h. 30.
Départs de Jemeppe : 8 h., 11 h. 15, 5 h. 00. 2270

On cherche petite campagne
meublée ou non. Ecrire D. D., bur. du j'. 2615

ON dem., pour pers. seule, chambre à coucher et cuisine garnie. Ecrire E. K., bur. j'. 2638

On cherche à louer maison moderne
avec jardin, environs ou boulevard du Nord. Ecrire Z. 343, bur. du j'. 2551

A LOUER partie de grande maison, meublée ou non, à Jambes, à personne honorablement connue, sans enfant. S'adr. 34, re de Dave, Jambes. 2285

Belle maison à louer, rue Dewez, n° 58
S'adr. rue Lucien Namêche, n° 47. 148

Partie de maison A LOUER, près de la ville, de l'arrêt tram et de l'église, chez pers. seule, 32, Chaussée, Belgrade (Namur). 45

Deux maisons avec jardins à louer
S'adr. 23, route de Liége, Jambes. 2595

A LOUER
belle maison de commerce, proximité gare. Ecrire L. P. bureau journal. 2579

Auvelais A LOUER, prix de guerre, BELLE MAISON genre villa, avec grand jardin. S'adr. au bur. du j'. 1224

La vente du mobilier agricole de M. Alexandre Léonard, de Vyle, est fixée au mardi 3 avril 1917. 2300

A vendre très belle génisse, pleine de 8 mois. — Genot, frères, à Auvelais. 2187

VINS Bourgogne Champy, par paniers assortis. Ecrire F, L. 201, bur. du j'. 2189

Un harnais de poney à vendre, en bon état. S'adr. 83, rue de Fer, Namur. 2643

Machines parlantes Gramophone et Pathé, disque, aiguilles saphir. Margot, pl. St-Aubain, 12639

A vendre belle voiture à 4 roues, avec soufflet cuir, très convenable pour fermier. S'adr. E. Bréhant, à Philippeville. 2602

A VENDRE, avec autorisation, fort poney, très courageux. S'adr. Jean Biot-Timsonet, à Fosses. 2375

A vendre 1 2 jeunes oies de l'année, prêtes à pondre, 33, re de la Station, Fosses. 2539

5,000 magnifiques jeunes peupliers à 110 fr. le cent. Goffart-Helvétius, Eghezée. 2475

4 BREBIS laitières de 1 an, devant mettre bas 23 mars, 3-8-10 avril. Château de Géroneart, à Jambes. 2622

BŒUFS DE TRAVAIL
A vendre, chez M. Nicaise-Vermer, à Beauraing, un beau lot de forts bœufs dressés à l'attelage. 2356

DÉPART — OCCASION

Cuisinière émaillée	55 00
Lit anglais	16 00
Table à allonges en acajou	35 00
Table à allonges en chêne sculpté	65 00
Salle à manger en chêne massif, 13 pièces	385 00
Garde-robe à glaces en chêne, st. Louis XV	140 00
Secrétaire en acajou	55 00
Lit avec sommier	15 00
Table de nuit	8 00
Salle à manger Louis XV, val 1,250 fr., laissé	750 00
Chambre à coucher acajou et cuivre, moitié prix.	

S'adr, n° 17, rue du Président, Namur.

LAITERIE
A vendre matériel complet de laiterie à vapeur, en bon état. Turbines Alfa-Lavol, machine à glace, etc. M. Vincent Roulet, à Gozée-lez-Thuin. 2630

Mon A. ROSSEL, 19, re Godefroid
Cessation de commerce. Liquidation des articles fumeurs, papeterie, maroquinerie, cartes postales, souvenirs de Namur, etc. 2521
Firme, marchandises et matériel à remettre.

A vendre 25 flacons huile pr machine à coudre, prix 7.95. Re de Fer, 83, Namur. 2645

MODES. Liquidation de tous les articles. Beaux étalages à vendre, rue Rogier, 58, NAMUR. 2580

Tous les samedis et dimanches
petits Cochons et Nourrains à vendre
chez EMILE PIEFORT, 4 Bras, FOSSES. 1292

Petits COCHONS et NOURRAINS
au choix, tous les jours
S'adr. Herman Tamenne, à Yves-Gomezée. 1484

Suis acheteur Haricots, Pois, Café. N'accepte pas ceux des ravitaillements. Maison Hollandaise, 30, re St-Nicolas.

On demande à acheter d'occasion
BAIGNOIRE en zinc, grandeur moyenne
Faire offre B. A. 80, bur. du j'. 2625

Suis acheteur peaux putois et taupes
Ecrire R. C. Publicité DECERF, Bruxelles. 2065

ON désire acheter d'occasion 50 à 100 mètres de treillis pr poules. Ecr. F. L. 201, bur. j'. 2621

ON désire acheter d'occasion voiture d'enfant, en bon état. Rép. bur. j. B. B. 22. 2639

On demande une bonne bnebis laitière
en indiquant ce qu'elle donne de lait.
Faire offre A. B. 191, bur. du j'. 2644

OCCASION
On désire acheter petite charrette, à deux roues, pour atteler 1 âne. A vendre : comptoir, rayon magasin. Faire offre 41, ch de Waterloo. 2598

TIMBRES-POSTE
Amateur achète collections et vieux timbres. — Paul Petitjean, brasseur, Eghezée. 2121

VINS Je désire acheter de bons vins en bouteilles : Bordeaux, Macons, Bourgognes et Porto. Ecrire offre bien dét. B. L., ch de Bruxelles, 381, Jumet. 2544

VIEUX BOUCHONS
Suis acheteur vieux bouchons à vins, gueuze, Champagne, etc., au plus haut prix.
Pour Namur, s'adr. 34, rue Rogier.
Pour Dinant, s'adr. Nestor Libois. 2612

VIEUX BOUCHONS
Je donne de 3 à 5 fr. la livre
De 8 à 6 h., rue des 4 Maisons, n° 38.
De 8 à 6 h., rue Godefroid, n° 34. 2225

CHAUFFAGE CENTRAL
Soudure autogène, réparations
A. Cordier-Moreau, 15-17, re d'Hastedon NAMUR 2616

DINANT EMILE CAPELLE agent de change 51, re de la Station
Achat et vente de titres — Paiement de tous coupons
Vérification gratuite des tirages 1228

Attention!
Le Mélange Hollandais est arrivé, remplace le café, goût exquis, des plantations torréfiées pures.
le demi kilo, fr. 2.50
MAISON HOLLANDAISE
9, rue St-Nicolas (coin rue du Tan)

AIGUILLES pour machines à coudre. Gros et Detail. Prix d'avant la hausse. L. MARGOT, place Saint-Aubain, Namur. 2391

Avis J'informe les clients que j'ai actuellement en magasin 40,000 kil. SEL disponible : Sel extra-fin pr beurre, Sel gros et Sel moulu. Se prés. avec des sacs. 2540
LECOUTURIER, à GEMBLOUX

FERMIERS :: CULTIVATEURS
Pour vos harnais pour bœufs, neufs et d'occasion, adressez-vous en confiance à la maison
Armand LELOUP 12, rue de la Station, FOSSES
Prix avantageux — Solidité 1687

SAVON Avant la hausse, faites vos provisions de savon de toute 1re qualité, chez Emile STIENON, à Mont-de-Godinne. 2139

PROTECTEURS rail en acier pour chaussures (marque « Albert »), pr talons, semelles et bouts de semelles. Spécialité pr semelles et bois. Dem. à votre grossiste ou au fabricant SURPIERRE, Haine-St-Pierre. 2517

BOUGIES GRAND STOCK, 14 fr. 50 le k. 7, avenue de Belgrade, 7. 2321

Réparations soignées
Horlogerie, phonographes, boîtes à musique, machines à coudre. L. Margot, pl. St-Aubain, Namur 2390

BATEAU DRAGON MINEBO
Bd Frère-Orban, Namur, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il est arrivé avec toutes espèces de CHARBON. Spécialités pour hôtels et boucheries.
Menu préparé
Les prix sont établis jusqu'au 15 courant. 2605

BOITES EN CARTON
pour expédition aux prisonniers
Dimensions réglementaires
GROS - Cartonnages DENIS
LA PLANTE-NAMUR
Dépôt pour l'arrondissement de Dinant : 2585
Ve LEBAY à Rouillon-Annevoie

A saisir avant le 25 mars
Savons de toilette autorisés
Cristaux de soude — Savons en poudre
Torchons — Cirages — Couvertures 2642
Comptoir Hollandais, 35, rue du Président, Namur.

Banque d'Escompte et de Change
20, rue Godefroid, 20. NAMUR
SUCCURSALES : Andenne, Auvelais, Ciney, Dinant, Eghezée, Huy, Tamines. 1144
Achat de titres. Ordres de bourse. Emissions. Placements. Prêts hypothécaires. Paiement au comptant de coupons et titres remboursables
Achat de coupons non payables et non échus
Comptes-Courants : 3 1/2 %. Dépôts à terme 5 %.

SAVONS
A cause du retrait de l'article, nous engageons notre clientèle à s'approvisionner sans tarder. 2372
CENTRALE DES SAVONS
8, rue de Fer, 8. NAMUR

A titre